



INFORMATIONS CONCERNANT

- Les seuils de l'usure applicables en fonction des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du trimestre précédant la période d'application.
- Les taux sur découvert en compte au titre du trimestre couvrant la période d'application.
- Le taux de référence du Crédit Agricole Mutuel.

Catégorie de financement

Seuil de l'usure
Source : Banque de France

1) Prêts aux particuliers entrant dans le champ d'application de l'article L 313-1 du code de la Consommation (prêts immobiliers)	%
■ Prêts à taux fixe	
- Prêts d'une durée inférieure à 10 ans	3,29
- Prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	3,15
- Prêts d'une durée de 20 ans et plus	3,20
■ Prêts à taux variable	2,75
■ Prêts relais	3,25
2) Prêts aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application de l'article L 313-1 du code de la Consommation (crédits de trésorerie) *	%
■ Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,27
■ Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	13,33
■ Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	6,59
3) Prêts aux entreprises (y compris agriculteurs)	%
■ Découverts en compte	13,55
4) Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité commerciale	%
■ Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	6,07
■ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	2,43
■ Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	2,55
■ Découverts en compte	13,55
■ Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	2,35

* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Taux des intérêts débiteurs sur découvert en compte

■ PARTICULIERS**	18,46%
■ PROFESSIONNELS	13,55%

** Taux variable proportionnel au taux débiteur jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant aux prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros. Ce taux sera minoré en fonction du montant de l'utilisation effective, en respect de la réglementation de l'usure.

Autre taux

■ Taux de référence du Crédit Agricole Mutuel au 01.04.2017	3,58% l'an
---	------------

PÉRIODE D'APPLICATION

2^{ème} TRIMESTRE
du 01/04 au 30/06/2017